

Exercice CLASS PEINTURE — L'amortissement dégressif

Niveau : Intermédiaire (BTS CG, DCG, remise à niveau)

Notions mobilisées : amortissement dégressif, calcul du taux, tableau d'amortissement, passage au linéaire, valeur nette comptable.

Temps estimé : 25 à 35 minutes.

Contexte

La société « CLASS'PEINTURE » est une entreprise générale de peinture, également négociant en matériels et fournitures de décoration, dont le siège social est situé à Arles. Elle est soumise à l'impôt sur les sociétés et clôture son exercice comptable le 31 décembre de chaque année.

L'entreprise vient de remplacer un ensemble de nettoyage haute pression, devenu obsolète, par un nouveau matériel plus performant, référencé DCF45318. Ce matériel a été acquis et mis en service à la date indiquée sur la facture reproduite en annexe 1.

Le mode d'amortissement dégressif a été retenu pour ce bien, conformément aux règles fiscales applicables aux biens d'équipement neufs éligibles.

Travail à faire

1. Rappeler les conditions à réunir pour qu'un bien puisse être amorti selon le mode dégressif.
2. Déterminer le taux d'amortissement dégressif applicable à l'ensemble de nettoyage DCF45318, à partir du barème fourni en annexe 2.
3. Présenter le tableau d'amortissement dégressif de l'ensemble de nettoyage DCF45318 sur toute sa durée d'utilisation, en faisant apparaître pour chaque exercice : la base amortissable, le taux appliqué, l'annuité d'amortissement et la valeur nette comptable en fin d'exercice.
4. Préciser à partir de quel exercice il devient plus avantageux de basculer sur un amortissement en mode linéaire, et indiquer si ce changement est automatique ou optionnel.

Annexe 1 — Facture d'achat du nouveau nettoyeur haute pression

Désignation	Ensemble de nettoyage haute pression — Référence DCF45318
Date de facturation / mise en service	03/12/N
Prix d'achat HT	12 500,00 €
TVA (20 %)	2 500,00 €
Prix TTC	15 000,00 €
Durée d'utilisation retenue	5 ans

Annexe 2 — Coefficients d'amortissement dégressif

Durée d'amortissement	Coefficient applicable
3 ou 4 ans	1,25
5 ou 6 ans	1,75
Supérieure à 6 ans	2,25

Document autorisé : liste des comptes du plan comptable général, à l'exclusion de toute autre information.